



LA SNCM DOIT VIVRE !

La SNCM doit vivre, car elle est la plus importante compagnie maritime française en Méditerranée, indispensable au développement économique, social et industriel des régions Corse et PACA. Elle génère 4000 emplois et est un opérateur industriel majeur au plan national au titre de la continuité territoriale et de ses liaisons en coopération avec les pays du Maghreb, depuis sa création en 1976. Elle pourrait aussi, dans le cadre d'une politique industrielle de filière nationale, lancer la construction des nouveaux navires mixtes de transports à passagers et fret aux chantiers navals de St NAZAIRE donnant ainsi un temps d'avance à notre industrie et nos savoirs faire avec des milliers d'emplois à la clé. C'est un atout indispensable pour le développement durable de notre pays.

ÉCOLOGIE & INDUSTRIE

Avant l'ouverture à la concurrence déloyale, la compagnie était rentable :
40 millions d'euros d'excédents.

La flotte pourrait être modernisée avec des navires mixtes de nouvelle génération, propulsés au Gaz Naturel Liquéfié, sobres et respectueux de l'environnement.
Cette flotte pourrait être construite aux chantiers navals de Saint-Nazaire.

SERVICE PUBLIC

Aujourd'hui les compagnies concurrentes, n'assurent les trajets avec la Corse que lorsque ceux-ci sont rentables.
Ainsi sans la SNCM, l'île de beauté ne serait pas suffisamment ravitaillée en marchandises et le transport de passagers serait de mauvaise qualité et coûterait plus cher.
La continuité du service public doit être assurée toute l'année pour que tout citoyen français puisse se déplacer à sa guise :
En Corse comme sur le continent.
Il s'agit là du principe même d'égalité.

JUSTICESOCIALE

4000 emplois directs et indirects menacés et des familles sur le carreau.

La Corsica Ferries contourne le droit du travail français grâce au statut européen du travailleur détaché, pour embaucher des travailleurs étrangers à bas cout et sans droits sociaux !
Cette mise en concurrence des travailleurs est un frein à la construction européenne.

Au nom de l'austérité au service de la Finance, la volonté du Gouvernement « VALLS-HOLLANDE » avec l'actionnaire semi public Transdev, est d'obtenir la disparition de la SNCM pour en finir avec le Service Public de continuité territoriale et étendre le modèle antisocial « Low Cost » à tout le transport maritime en France. Ce choix antirépublicain est à l'image de la politique de désindustrialisation du pays et de mise en concurrence de l'emploi non délocalisable par l'utilisation scandaleuse du statut de travailleur détaché.

Les décisions honteuses de la commission européenne sous l'œil passif du Gouvernement français, n'ont aucun fondement sérieux, sont annulables, et n'ont d'autre objet que de remettre en cause le Service public et notre modèle social, au nom de la concurrence libre et faussée et de l'austérité budgétaire publique pour les citoyens qui aggrave le chômage. Ces décisions sont d'autant plus honteuses que la société italo-suisse « Low Cost », CORSICA FERRIES, qui navigue sous pavillon international Italien équivalent aux pavillons de complaisance, sans marins français à bord, a perçu de la Collectivité Territoriale de Corse avec le blanc-seing de l'État, plus de 180 Millions d'euros prélevées sur nos impôts, en toute irrégularité.

Après la disparition de la SNCM, les armateurs sous pavillons internationaux, pourraient prétendre bénéficier de nouvelles subventions publiques pour assurer au strict minimum la continuité territoriale entre la Corse et le Continent.

Le seul objectif demeure la rentabilité financière au détriment de la réponse aux besoins des usagers, de l'emploi et de l'environnement.

Le but est d'obtenir un monopole « Low Cost » pour la Corsica Ferries, qui navigue en France sous pavillon international sur le modèle de Ryan Air ! Une telle situation contraire à nos valeurs républicaines permet d'exploiter des travailleurs étrangers et aggrave le chômage en France.

**SIGNEZ LES PÉTITIONS ET VISIONNEZ LA PLAINTÉ ET LE DOCUMENTAIRE :
« LOW COST » LES DENTS DE LA MER
SUR LE SITE : WWW.UDCGT13.FR**